



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

RM/JW

P.V. SECS 04
P.V. AVDPC 04
P.V. ENV 03

Commission de l'Environnement

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 07 novembre 2017

Ordre du jour :

Demande du groupe parlementaire CSV d'organiser un débat d'orientation avec rapport sur le gaspillage alimentaire

- Echange de vues en présence de représentants gouvernementaux

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Baum, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Franz Fayot (remplaçant M George Engel), M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Alexander Krieps, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens, M. Gilles Roth (remplaçant Mme Nancy Arendt), membres de la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Claude Lamberty, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Environnement

M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Alex Bodry (remplaçant Mme Tess Burton), M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Claude Lamberty, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

M. Fernand Etgen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la

Protection des consommateurs

Mme Lydia Mutsch, Ministre de la Santé

M. Olaf Munichsdorfer, M. Paul Rasqué, du Ministère de l'Environnement

M. Marc Fischer, Mme Joelle Hengen, M. André Loos, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Mme Anne Calteux, M. Patrick Hau, du Ministère de la Santé

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports
M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement
M. Gusty Graas, Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

*

Demande du groupe parlementaire CSV d'organiser un débat d'orientation avec rapport sur le gaspillage alimentaire

Suite à une brève introduction, la parole est donnée au groupe parlementaire CSV, auteur de la demande d'organiser un débat d'orientation avec rapport sur le gaspillage alimentaire.

Tout en regrettant que l'organisation de la présente réunion ait été si longue, alors que la demande afférente a été déposée en avril 2016, et en s'interrogeant sur la possibilité, à ce stade de la législature, de rédiger un rapport circonstancié en la matière, le porte-parole du groupe parlementaire CSV rappelle que la problématique du gaspillage alimentaire est très importante et multivoque. Il insiste sur le besoin de sensibilisation et de responsabilisation de la population. Tout en constatant que plusieurs initiatives ont déjà été prises en la matière, il donne cependant à considérer que beaucoup de zones grises subsistent et il se demande si le législateur devrait intervenir pour clarifier certains points équivoques.

S'il est, bien entendu, lui aussi persuadé de l'importance de la thématique sous rubrique, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs rappelle que plusieurs actions ont été mises en œuvre par le Gouvernement au cours de l'année passée. Il cite notamment :

- La campagne nationale de sensibilisation « Ensemble contre le gaspillage alimentaire », qui a été lancée dans le cadre de la journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre 2016.
- La publication d'une brochure intitulée « Ensemble contre le gaspillage ». Cette brochure a pour objectif principal d'inciter les consommateurs à réduire le gaspillage alimentaire et à devenir des consommateurs responsables. Elle fournit des conseils pratiques concrets comme une meilleure conservation des aliments ou encore une meilleure compréhension des dates de péremption.
- L'organisation, par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures en collaboration avec la Chambre de commerce, d'une grande conférence au sujet du gaspillage alimentaire en date du 27 octobre 2016. Cet événement s'est adressé aux

professionnels de l'alimentation ainsi qu'aux producteurs et a permis aux participants d'échanger leurs *best practices* en matière de réduction du gaspillage alimentaire.

- La signature de chartes « AntiGaspi » avec différents acteurs, comme par exemple avec la CGFP Services, avec la Foire agricole d'Ettelbruck ou avec LuxExpo lors du *Springbreak*, qui a résulté, dans ce dernier cas, dans une journée dédiée au gaspillage alimentaire comprenant du show-cooking thématique, des cycles de conférences et la présentation d'une exposition itinérante.
- La mise en ligne, en date du 24 novembre 2016, du site www.antigaspi.lu, spécialement dédié au gaspillage alimentaire, qui reprend des conseils pratiques et des informations utiles.
- Une campagne médiatique visant à sensibiliser les consommateurs à la bonne interprétation des différentes dates limites indiquées sur les produits, qui a été menée du 24 novembre au 3 décembre 2016.
- La participation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui se rallie entièrement aux objectifs de la campagne contre le gaspillage alimentaire tout en assurant des actions concrètes pour limiter le gaspillage dans la restauration scolaire et universitaire. Ainsi une semaine thématique a été organisée du 5 au 9 décembre 2016. Au cours de cette semaine, la sensibilisation des enfants et des jeunes, ainsi que des responsables de la restauration collective dans les écoles et les structures d'accueil a été réalisée par diverses actions (distribution de brochures, apposition d'affiches, préparation de menus « AntiGaspi », établissement de stands d'information dans les lycées, etc.).
- Une exposition itinérante, qui a été présentée pour la première fois lors du *Springbreak* en date du 25 mars 2017. Cette exposition s'adresse principalement aux enfants de l'école fondamentale et a pour but d'initier à la diminution des pertes alimentaires dans les ménages. Depuis, cette exposition a été présentée dans différentes communes et sur certains marchés locaux.
- La proposition faite aux communes du Grand-Duché de Luxembourg de se rallier à un Pacte de solidarité dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. À l'heure actuelle, 61 communes ont adhéré à ce pacte. Une première journée nationale des communes ayant adhéré au Pacte de solidarité contre le gaspillage alimentaire a eu lieu le 27 septembre 2017. Lors de cette journée, les communes ont eu l'occasion de présenter les mesures et actions qu'elles ont mises en place au niveau communal.
- La signature d'un pacte « AntiGaspi » avec le Lycée technique hôtelier Alexis Heck, le Lycée technique de Bonnevoie et le Lycée technique agricole afin d'intégrer les préceptes du gaspillage alimentaire dans la formation des futurs professionnels.
- ...

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs donne en outre à considérer que la thématique du gaspillage alimentaire doit également être appréhendée au niveau européen et au niveau international. Dans ce contexte, il informe qu'au niveau européen, trois nouvelles lignes directrices sont en cours d'élaboration, à savoir :

- une ligne directrice pour faciliter le don alimentaire ;
- une ligne directrice pour favoriser l'utilisation de nourriture en alimentation pour animaux ;
- une ligne directrice pour l'utilisation des différentes dates limites sur les aliments destinés à la consommation humaine.

*

Après avoir rappelé que la majeure partie des déchets alimentaires provient des ménages et qu'en moyenne 124 kilos de nourriture sont jetés par personne et par an, Madame la Ministre de l'Environnement remarque qu'en sus de l'enjeu éthique et économique du gaspillage alimentaire, ce phénomène comporte également un enjeu écologique (gaspillage d'eau, de terres cultivables, rejet de CO₂ dans l'atmosphère...).

Dans ce contexte, elle informe que le nouveau plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR) est largement axé sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en prévoyant des mesures concrètes, comme la réduction de 50% de la quantité de déchets alimentaires à l'horizon 2022.

Dans le cadre du PNGDR, il a été décidé de créer une *task-force* entre le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Cette *task-force* est épaulée par deux groupes de travail spécifiques :

- Un groupe de travail sous la présidence du département de la Protection des consommateurs avec les missions suivantes : la sensibilisation du consommateur, les discussions avec le Ministère de la Santé sur les normes nécessaires en matière d'hygiène alimentaire, les définitions de barrières normatives empêchant l'utilisation renforcée de produits locaux et régionaux et l'élaboration d'une stratégie relative à la quantification des résidus et déchets alimentaires dans le secteur de l'agriculture et dans l'industrie agro-alimentaire au Luxembourg.
- Un groupe de travail sous la présidence du Ministère de l'Environnement avec les missions suivantes : le suivi et la mise en œuvre du PNGDR, l'élaboration et la mise en œuvre d'un concept de prévention et de gestion des déchets alimentaires dans la restauration, la promotion auprès des communes et des citoyens de la collecte séparée des biodéchets, la vérification du succès des différentes mesures par une nouvelle campagne d'analyses des déchets ménagers résiduels.

Madame la Ministre de l'Environnement évoque également la problématique des sacs plastiques. Elle informe que des recherches sont menées afin de trouver des alternatives durables aux sacs plastiques très légers qui sont distribués gratuitement aux rayons fruits et légumes des supermarchés et qui sont, jusqu'à présent, exempts de l'interdiction instaurée par la loi du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages pour deux raisons principales : d'un côté, une interdiction de ces sacs provoquerait une augmentation des barquettes constituées de différents types de matières et donc difficilement recyclables et, d'un autre côté, des portions préemballées pourraient conduire à une augmentation du gaspillage alimentaire.

En dernier lieu, Madame la Ministre de l'Environnement évoque le projet « Clever lessen » dont l'objectif est de promouvoir la consommation durable tout en réduisant le gaspillage alimentaire. Ce projet contient, entre autres, la mise en place d'un système de réutilisation de contenants consignés destinés aux clients des restaurants pour emporter les restes de leur repas.

*

Madame la Ministre de la Santé rappelle que le rôle du Ministère de la Santé est, entre autres, de veiller à la sécurité des denrées alimentaires. Dans ce contexte, une règle fondamentale exige que, si un produit alimentaire montre un risque sanitaire quelconque, il ne doit plus être consommé et ne doit donc plus faire partie de la chaîne alimentaire. Dans ce cas de figure, la notion de gaspillage alimentaire n'est pas de mise. Ceci étant dit, il apparaît que 10% des produits jetés n'ont pas encore atteint la date de péremption et que 25% des produits jetés ont bien atteint cette date mais pourraient encore être consommés au lieu d'être jetés. Madame la Ministre insiste donc sur l'importance d'informer la population, car la mécompréhension des dates de péremption des produits est à la base d'une proportion non négligeable du gaspillage alimentaire. Ainsi, plusieurs types de marquage de dates existent :

- La date de durabilité minimale. Ce type de date est réservé aux denrées alimentaires qui ne sont pas très périssables (par exemple : biscuits secs, boîtes de conserve, lait UHT)

et dont l'étiquetage comporte la mention « à consommer de préférence avant le... » ou « à consommer de préférence avant fin... ». Dans ce cas, les aliments seront d'une qualité irréprochable jusqu'à la date de péremption et peuvent encore être consommés après cette date, dans le plus court délai possible et à condition d'être conservés dans de bonnes conditions. Pour ce type de produits, il existe un important potentiel au niveau de la réduction du gaspillage alimentaire, étant donné qu'ils sont souvent jetés, alors qu'ils pourraient encore être consommés.

- La date limite de consommation. Ce type de date est défini pour les denrées alimentaires microbiologiquement très périssables (par exemple : viandes, poissons frais, plats préparés) et dont l'étiquetage comporte la mention « à consommer jusqu'au... ». Dans ce cas, il n'existe aucune marge de manœuvre et, une fois la date limite de consommation dépassée, la denrée alimentaire est considérée comme dangereuse pour la santé humaine.
- À noter que certains produits ne comportent pas de mention de la date de péremption : fruits et légumes frais, boissons alcoolisées, produits de boulangerie et de pâtisserie, vinaigres, sel de cuisine, sucres à l'état solide, produits de confiserie...

*

Suite à ces explications, la question se pose de savoir si une adaptation du cadre législatif pourrait contribuer à une réduction du gaspillage alimentaire et si, en l'occurrence, la Chambre des Députés devrait intervenir en la matière.

Les représentants du Gouvernement sont d'avis qu'il ne serait actuellement pas opportun de légiférer. Ainsi :

- En ce qui concerne la problématique des dons alimentaires, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs fait savoir que des procédures facilitant le don alimentaire ont déjà été mises en place de manière informelle et que les acteurs concernés (organisations caritatives et supermarchés) estiment qu'il n'est nul besoin de légiférer, alors que la collaboration sur le terrain est optimale et qu'il serait à craindre qu'un cadre législatif ne mette à mal cette dynamique.
- Madame la Ministre de l'Environnement signale que des discussions concernant le Paquet « Economie circulaire » sont actuellement en cours au niveau européen. Un élément essentiel de ce Paquet est la révision de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets, qui prévoit que les États membres doivent prendre des mesures pour réduire la production de déchets alimentaires. Dans le cadre de la transposition en droit national de cette future directive moyennant modification de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets, des dispositions légales visant la réduction du gaspillage alimentaire seront à prévoir.
- Madame la Ministre de la Santé informe qu'en ce qui concerne les règles relatives aux dates de péremption des denrées alimentaires, un cadre européen strict est à respecter et qu'il n'existe que très peu de marge de manœuvre législative au niveau national.

*

Les responsables gouvernementaux étant priés de fournir toute documentation utile en vue de la compilation d'un dossier pour la préparation du débat d'orientation sous rubrique, renvoient notamment à une réponse commune de la Ministre de l'Environnement et du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire n°3153 du 21 juillet 2017 de l'honorable député Monsieur Franz Fayot et reprenant l'ensemble des actions menées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2017

La Secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité
des chances et des Sports,
Cécile Hemmen

Le Président de la Commission de l'Environnement,
Henri Kox

Le Président de la Commission de l'Agriculture, de la
Viticulture, du Développement rural et de la Protection
des consommateurs,
Gusty Graas